

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 7 février 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire Clive Kiley, et conseillers Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

1) Ordre du jour

16-02-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel que l'ordre soit et est adopté avec modifications de l'item 13 afin de le placer après l'item 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbal

2.1 Séance ordinaire du 10 janvier 2011

17-02-11

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix que le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2011 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 17 janvier 2011

18-02-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire que le procès verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 janvier 2011 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Séance extraordinaire du 25 janvier 2011

19-02-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel que le procès verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2011 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative

13.1 Règlement numéro 405 – adoption

RÈGLEMENT
NUMÉRO 405

Le règlement numéro 405 *Règlement sur les règles de fonctionnements des séances du Conseil* est adopté comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

DÉCLARATIONS
PÉCUNIAIRES

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires ;

Le Directeur général et Président des élections municipales par la présente, certifie la réception des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires dûment remplies par tous les membres du Conseil municipal de Shannon et il en fait dépôt.

3) Urbanisme

3.1 Dépôt du rapport annuel des permis pour l'année 2011

Le rapport annuel des permis de construction pour l'année 2010 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Rapport mensuel des permis de construction et de lotissement

Le rapport des permis de construction et lotissement du mois de janvier 2011 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.3 Consultation publique et acceptation – dérogation mineure DM11-127 rue de Calais

CONSULTATION La demande de dérogation mineure DM11-127 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de cette demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

20-02-11 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure #DM11-127 déposé par Développement SBCS, propriétaire du lot 387-35, prolongement de la rue de Calais, zone 44H;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte plus précisément sur la diminution de la largeur de l'emprise de la rue à 7,0 m uniquement à la jonction avec le lot 386-18 alors que l'article 3.1.2 du règlement de lotissement 185 stipule une largeur minimale de 15,0 m ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le refus, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM11-127 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce refus, le demandeur a déposé un plan d'avant projet modifié ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte le nouveau plan d'avant projet modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Adoption du tableau des tarifs pour les permis et certificats

21-02-11 *CONSIDÉRANT* le règlement numéro 351 sur les permis et certificats ;

CONSIDÉRANT l'article 7 dudit règlement qui stipule que les tarifs d'honoraires pour la délivrance des permis et certificats, ou d'une catégorie d'entre eux établis suivant le type de construction ou d'usage projeté est déterminé par résolution du Conseil municipal en début de chaque année fiscale ;

CONSIDÉRANT QUE toute demande, de permis ou certificat, doit être accompagnée du paiement du tarif d'honoraires, le tarif, étant non remboursable dans le cas d'un refus par le fonctionnaire désigné ;

21-02-11

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de grille des tarifs au Conseil ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la grille des tarifs des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, tel que déposé, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Avis de motion : Règlement 404 sur les fosses septiques et de rétention

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 404 intitulé :

**« RÈGLEMENT SUR LES FOSSES SEPTIQUES ET DE RÉTENTION
– ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 354 »**

3.6 Avis de motion : Règlement sur l'occupation, la salubrité et l'entretien des bâtiments

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Lucie Laperle qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 407 intitulé :

**« RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, LA SALUBRITÉ ET
L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS »**

4) Travaux publics

4.1 Règlement numéro 397 – adoption

RÈGLEMENT
NUMÉRO 397

Le règlement numéro 397 *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin* est adopté comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Avis de motion : Règlement sur l'occupation, la salubrité et l'entretien des bâtiments

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Mario Lemire qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 409 intitulé :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 385 RELATIF À
L'OUVERTURE DE NOUVELLES RUES IMPLIQUANT DE
NOUVELLES INFRASTRUCTURES CONCERNANT LES
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LES AVIS D'OUVERTURE DE
NOUVELLES RUES »**

4.3 Autorisation du plan projet de développement des rues Hodgson, O'Hearn et de Clare

22-02-11

CONSIDÉRANT le règlement 385 relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QUE Développement Sylmar Inc., M. Sylvain Boisvert, a déposé le 27 janvier 2011 une demande modifiée de prolongement du développement domiciliaire des rues Hodgson, rue O'Hearn et rue de Clare afin de boucler ce projet vers le développement de la rue O'Shea, lot 393-63 ;

CONSIDÉRANT QUE Développement Sylmar Inc. n'est pas le propriétaire dudit développement mais détient un mandat du propriétaire, M. Pierre Alain, pour un développement domiciliaire sur sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE Développement Sylmar Inc., M. Sylvain Boisvert et M. Mario Venne, s'engage, dans sa lettre du 31 mars 2010, à construire la rue Hodgson jusqu'au rond de virage de la rue de Clare sur le lot #391-3 ;

CONSIDÉRANT QUE Développement Sylmar Inc., M. Sylvain Boisvert, demande l'ouverture de la rue Hodgson, Phase I, incluant 14 terrains ;

CONSIDÉRANT QUE Développement Sylmar Inc., M. Sylvain Boisvert et M. Mario Venne, s'engage à traiter la situation, dans les plus brefs délais, de la cession d'une partie de la rue O'Hearn, sous curatelle publique, avis d'administration 13 170 579 du 4 avril 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la réforme cadastrale sur le territoire de la Municipalité le 22 février 2011 prochain oblige tous contrats, relatif à une partie de lot, d'obtenir un numéro distincte pour chacun ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, le plan d'avant-projet du prolongement des rues Hodgson, de Clare et O'Hearn sur les lots 391, 392 et 393 parties ainsi que les lots 391-3 et 393-63 ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe l'ouverture de la rue Hodgson, Phase I, incluant 14 terrains ;

QUE la Municipalité de Shannon rappelle à Développement Sylmar Inc. de déposer une demande de lotissement dès le dégel et le dépôt de la réforme cadastrale soit terminé, le 22 février 2011, aux fins de la signature du protocole d'entente ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate Me Mario Boilard, notaire pour la signature d'un protocole d'entente dès la réception de l'estimation pour cette phase ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Octroi de servitudes à Bell Canada entre la rue Grogan et le chemin de Gosford

23-02-11

CONSIDÉRANT la demande d'intervention de Bell Canada reçue le 10 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande nécessite l'octroi d'une servitude de passage sur une largeur de 1,0 à 2, m sur une longueur de 22,66 m entre la rue Grogan et le chemin de Gosford, sur le lot 421-103, propriété de la Municipalité, pour l'installation d'un deuxième cabinet électrique, construction des nouveaux conduits, l'installation de futurs câbles et de trois poteaux protecteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde une servitude de passage d'utilité publique à Bell Canada sur le lot 421-103 au coin de la rue Grogan et le chemin de Gosford pour les travaux susmentionnés ;

QUE Bell Canada s'engage à déayer tous les frais et honoraires professionnels reliés à la présente servitude ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions

Lors de la *Période de questions*, M. Sylvain Boisvert demande, pour le Développement Sylmar Inc., un ajout à l'article 4.3, en acceptant en principe l'ouverture de la rue Hodgson, Phase I, incluant 14 terrains. Le Conseil prend acte et modifie l'article 4.3, tel que cité ci-haut.

Lors de la *Période de questions*, M. Anthony Kelso, Directeur du Club de Kayak Côte-de-Beaupré a déposé une lettre d'appui au projet de construction d'une centrale hydro-électrique sur la rivière Jacques-Cartier des 403 membres du club de Kayak représentant plus de 82% des kayakistes de la région de Québec.

7) Sécurité publique et Incendies

7.1 Offre une motion de félicitations à monsieur Alain Castonguay, Directeur du Service des Incendies

24-02-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon offre une motion de félicitations à monsieur Alain Castonguay, Directeur du Service des Incendies pour ses vingt-sept (27) années de service à la Municipalité.

ET QUE le Conseil le remercie pour son dévouement et son professionnalisme depuis le début comme pompier bénévole et depuis qu'il a été nommé Chef ainsi que pour sa collaboration à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques conjointement avec la MRC de La Jacques-Cartier et les municipalités membres de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Environnement et Hygiène du milieu**8.2 Aqueduc****8.2.1 Adjudication d'un contrat à GLP Paysagistes pour la réhabilitation du ponceau du chemin de Dublin**

25-02-11

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réhabilitation du ponceau sur la rue Dublin, dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues comme suit :

G.L.P. Paysagistes	54 302.50\$, taxes en sus
PAX Excavation	63 085.00\$, taxes en sus
Excavation Ste-Croix	75 538.65\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la recommandation de nos ingénieurs, d'octroyer le contrat des travaux à GLP Paysagistes ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie le contrat des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit G.L.P. Paysagistes au montant de 54 302.50\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.2 Rejet des soumissions pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc municipal et l'alimentation en eau potable

26-02-11

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public dans le cadre des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal et l'alimentation en eau potable pour les travaux de bouclage ;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) soumissions ont été reçues pour les travaux de base incluant les taxes, comme suit :

Pax Excavation	1 731 050.50\$
Wilfrid Allen	1 478 746.50\$
Inter-Cité	1 427 490.55\$
Metro Excavation	1 095 615.30\$
Excavation Lafontaine	991 383.04\$
Entreprise Paradis	1 626 321.19\$
Entreprises P.E.B.	1 679 771.38\$
G.P.C. Excavation	1 061 886.95\$
Charles-Auguste Fortier	1 109 709.26\$

*CONSIDÉRANT QU'*après analyse des soumissions, la firme Dessau recommande le rejet des soumissions considérant que le plus bas soumissionnaire dépasse les prévisions budgétaires pour l'exécution des travaux énumérés au devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon rejette toutes les soumissions, tel que déposée, pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc municipal et l'alimentation en eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.3 Annulation des mandats relatifs aux travaux de bouclage du réseau d'aqueduc municipal et l'alimentation en eau potable

27-02-11

CONSIDÉRANT le rejet de toutes les soumissions, ce jour, pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc municipal et l'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 201-11-2010 et 233-12-2010 autorisaient les les travaux de renforcement de l'aqueduc municipal et la demande de certificat d'autorisation au CPTAQ sur les lots propriétés de la Ferme Lannin Inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon annule les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc municipal et l'alimentation en eau potable ainsi que les résolutions 201-11-2010 et 233-12-2010 relatives à ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Conseil de bassin versant

8.3.1 Dépôt d'une résolution adressée à la Ville de Québec concernant la prise d'eau d'urgence

Le conseiller Mario Lemire, représentant, dépose une résolution de la CBJC adressée à la Ville de Québec concernant la prise d'eau d'urgence et leur recommandations. Ce dépôt est reconnu par le Conseil.

11) Correspondance

La liste des correspondances reçues durant le mois de janvier 2011 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

28-02-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix que les comptes suivants soient payés :

Acier Loubier – fournitures pour parcs.....	613.42\$
Acklands Grainger – hi-combat mousse.....	1 250.35
Agence du Revenu – DAS – janvier 2011.....	10 733.63
Alain Castonguay – administration – janvier.....	478.74
Alarmes Régionale 03.....	137.15
Ann Deschamps – honoraires professionnels, décoration centre.....	248.00
Aqua Zach Inc. – réparations – pompe poste 25.....	480.85
Aquatech Services Technique – contrat de service – décembre.....	1 087.91
Archambault – livres.....	193.83
Ass. des chefs en sécurité Incendie du Québec – cotisation.....	220.11
Ass. des professionnels à l'outillage municipal – cotisation 2011.....	105.00
Ass. Québécoise d'urbanisme – adhésion.....	421.52
Bedard Serrurier Ste-Foy.....	191.35
Bel Age – renouvellement.....	24.78
Bell Mobilité – cellulaires.....	415.65
Bell Téléphone.....	2 341.59

Benoit Simard – cordes de bois pour chalet	800.00\$
Bernard Gagné – allocation	4 653.99
Boilard, Renaud en Fiducie – achat de terrain aqueduc	2 400.00
Boivin & Gauvin Inc. – pièces pour bornes fontaines.....	235.14
Brassardburo – fournitures	503.23
Brigitte Olivier	155.20
Canac Marquis Grenier – fournitures.....	1 080.45
Capital Propane – bouteilles pour zamboni	65.97
Carrières Québec – sable et sel etc. pour les travaux voirie.....	608.72
Cash – fournitures, eau, crème, kilométrage, etc.	332.10
CBJC – contribution annuelle	3 496.00
Centre de la Famille Valcartier – subvention	15 000.00
Charles Rossignol – réparations et installation St-Joseph.....	2 307.38
Châtelaine – renouvellement	26.94
Clive Kiley – allocation (deux mois)	4 654.00
Clôture Berco.....	1 097.15
Club de Curling Victoria – Winterfest.....	500.00
Copibec – licence de reproduction	28.48
Corporation officiers municipaux agréés du Québec – adhésion.....	1 891.15
Coup de Pouce – renouvellement	29.29
Dale Feeney – café et honoraires professionnels.....	3 449.98
Elle Québec – renouvellement.....	23.65
F. Dufresne Inc. – essence.....	441.97
Fleuriste Flora-Gi Enr.	134.44
Gaudreau – matériaux secs.....	148.38
Gaztek – mise à niveau – détecteurs de gaz – poste 25-29.....	310.41
Gébourg – réparations aux luminaires et entretien mensuel	2 462.38
Geneviève Dionne – maquillage – Winterfest.....	200.00
Graphic AI Design – enseignes pour bureau et raquettes	148.10
Groupe Altus – honoraires professionnels – espaces verts.....	91.14
Groupe Ultima – assurance	56 439.00
Groupe VRSB – honoraires professionnels – aqueduc	1 082.29
Hugo Lépine – frais de représentation.....	124.40
Hydro-Québec	17 051.64
Impressions Gauvin & Harbour – calendriers pour 2011	7 617.93
Imprimerie Nicober Inc. – dépliants – Winterfest	479.72
Inter-Cité – pmt – aqueduc – Lot 3C, etc.	625 969.47
Jacques Poulin – contrat de soutien	683.55
Jean-François Denis – prévention – janvier.....	28.28
Jean-Marc Pageau – contrat & édifices (deux mois)	3 309.99
Jean-Paul Côté Inc. – chlore pour réseau	341.78
L'Heureux Inc. – distributrices – chalet de sport.....	2 303.31
Capitale en Fête – Winterfest – jeux gonflables	2 373.20
LCS Inc. – réparations – réseau aqueduc	330.16
Attaches Trans-Québec Inc. – pièces.....	25.40
Luce Milhomme – factures pour Winterfest	1 651.84
Lucie Laperle – allocation (deux mois)	1 551.34
Lumen – lampadaires	7 489.43
LVM Inc. – honoraires professionnels.....	23 362.88
M.R.C. La Jacques-Cartier – quotes-parts et mises à jour	60 790.24
Mario Lemire – remboursement – Winterfest, etc.....	1 333.83
Martine Auclair – atelier	45.60
Matrec – location – bacs de recyclage.....	222.15
Maxxam – analyses eau	376.53
Médias Transcontinental S.E.N.C. – appel d'offres – aqueduc.....	512.00
Mercier Autoroute 40 Sortie 220 Inc. – sous tapis – gazébo	273.42
Merrill Allard Inc. – essence & huiles.....	3 188.98
Messagerie Inter Cité – bouteilles d'eau.....	167.90

Méto Excavation Inc. – pmt. 12 – Lots 4A/4B/4C	164 674.73\$
MG Service – location et réparations – surfaceuse.....	1 898.27
Mini-Général Hydraulique Inc. – réparations – Kubota	246.82
Ministère du Revenu – DAS – janvier 2011	24 703.83
Ministre des Finances – divers	502.00
Mun. de Saint-Gabriel-de-Valcartier – location – Mont Brillant	3 067.20
National Géographic – renouvellement.....	45.15
Neopost Canada – compteur postal.....	380.97
Omnikin – Winterfest.....	170.83
P. Aubut – cadenas pour édifices	1 323.07
Patates Plus Inc.	158.46
Pièces d'auto Guill – pièces.....	15.33
Pièces d'autos Guill – pièces.....	24.77
Pierre Robitaille – location – autoneiges.....	1 000.00
Pierre Vachon – pièces pour glissade.....	91.09
Pizzeria Paquet – réunion – Winterfest.....	95.00
Plania – honoraires professionnels.....	1 515.35
Plastinium – réparations – patinoire.....	546.84
Pneus Bélisle Québec Inc. – réparations – versatile.....	105.90
Postage on Call – timbres pour machine	2 500.00
Productions Première Scène – balance dû – Winterfest.....	847.57
Promotions Murray – vêtements	170.32
Propane MM – propane pour le chalet.....	323.66
Propane MM – propane pour le foyer	241.59
Publicité PRT – plaquettes – artistes peintres	16.93
Pyromax Pyrotechnie Inc. – 2 ^e versement – Winterfest.....	1 207.24
Quentin Guéripel – bottes.....	91.13
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – divers	179.57
Ram Gestion d'achats – fournitures.....	677.63
Régie RMRP – 1 ^e versement quote-part et bacs (recyclage).....	121 263.24
Registre Foncier – avis de mutation	45.00
Remboursement Charley – réparations.....	78.04
Réseau Biblio CNCA – fournitures et tarification 2011.....	19 354.28
Réseau/Service AGI Inc. – mise à jour et soutien.....	220.11
Ressources 3D – honoraires professionnels – Winterfest	1 913.20
Restaurant St-Hubert – réunion Winterfest.....	126.38
Richard & Cie Inc. – armoire à clés.....	220.11
Sani Plus Inc. – fournitures	30.72
Services Technologiques A.C. Inc. – réparations – poste 25.....	334.08
Société Mutuelle de Prévention Inc. – honoraires professionnels.....	1 428.34
Spécialiste du Stylo – fournitures.....	145.87
Stephane Vachon – réparations	210.31
Strato Inc. – licences pour chiens	271.70
Talbot Équipements Ltée – pièces.....	5.39
Tassimco Technologies – tube pour compteur de vitesse	299.12
Télus – cellulaire – directeur général	57.82
Theresa King – contrat – ski de fond	1 000.00
Usinage Chicoine – divers soudage et réparations.....	839.62
Visa – achat musique – Winterfest	45.95

28-02-11

TOTAL

1 240 056.31\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Finances et Greffe**14.1 Détermination des tarifs du journal Shannon Express**

29-02-11

CONSIDÉRANT les tarifs, en vigueur depuis 2008, pour la publicité dans le journal local le « Shannon Express » et ce, pour 6 parutions par année ;

*CONSIDÉRANT QU'*il est nécessaire d'établir les tarifs des cartes de publicité contribuant au financement du Shannon Express et ce, pour 9 parutions par année depuis deux (2) ans sans hausse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon établit les tarifs suivants pour la publicité dans le journal local le « Shannon Express » pour 2011 comme suit :

- 1° 400.\$ abonnement annuel – 9 parutions – carte d'affaire
- 2° 800.\$ abonnement annuel – 9 parutions – spécial 3 pouces de hauteur
- 3° 50.\$ par parution – carte d'affaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Adjudication du contrat de vérification des états financiers 2010 de la Municipalité à Deloitte et Touche

30-02-11

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuel ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de vérification d'audit des états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'ouverture des soumissions par le comité de sélection dûment formé à cette fin, le 24 janvier 2011 à 11h, quatre (4) soumissions ont été reçues, comme suit :

CIE	1 an	3 ans	5 ans
Raymond, Chabot	16,500.\$	15,000.\$	14,500.\$
Deloitte & Touche	15,000.\$	15,400.\$	15,600.\$
PriceWaterHouse	30,900.\$	32,150.\$	33,475.\$
Mallette	15,500.\$	48,865.\$	85,650.\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie un contrat d'un (1) an au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme de Deloitte & Touche pour les travaux de vérification d'audit des états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2010 au coût de 15 000.\$, taxes en sus ;

30-02-11

QUE l'appel d'offres ainsi que le devis de soumission font parties intégrante de la présente comme s'il était ici au long récité ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et de la Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Avis de motion et lecture du projet de règlement 406 modifiant le Règlement sur le traitement et la rémunération des élus municipaux

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 406 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 386 POURVOYANT AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL »

M. Claude Lacroix, conseiller fait la lecture à haute voix du projet de règlement conformément à la Loi.

14.4, 14.5 et 14.6 Approbation de l'entente de Mme Dale Feeney, Mme Germaine Pelletier et M. Pierre Bédard

Le Conseil reporte l'adoption des trois ententes au mois prochain.

15) Varia

15.1 Avis de motion du Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt en conséquence

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 408 intitulé :

« RÈGLEMENT POURVOYANT AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAE-2009-01 »

15.2 Autorisation du protocole d'entente avec la CBJC

31-02-11

CONSIDÉRANT le projet municipal d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur le site de l'ancienne centrale hydroélectrique Saint-Gabriel sur la rivière Jacques-Cartier, lots, 274, 275, 276, 288P, 407P et 408P ;

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro Québec, le 28 juin 2010, a émis un avis d'acceptation de la soumission de la Municipalité dans le cadre du programme PAE-2009-01 ;

31-02-11

CONSIDÉRANT la Municipalité désire s'assurer de la meilleure compatibilité possible de la centrale avec le cycle de vie du saumon dans la rivière Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la réalisation du projet, la coopération entre la Municipalité et la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) est essentielle à la poursuite de la restauration salmonicole et environnementale de la rivière Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de prendre les mesures nécessaires pour considérer et intégrer les autres usages (plaisance, baignade, pêche, sport d'eau vive, etc.) qui seront affectés par la réalisation de la centrale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de prendre, les mesures nécessaires pour intégrer le mieux possible la centrale dans l'écosystème et la paysage du site où elle doit se construire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de protocole d'entente préparé par la CBJC établi les principes et modalités de coopération à long terme entre les parties afin que la réalisation du projet de centrale hydroélectrique contribue à la poursuite de la restauration salmonicole et environnementale de la rivière Jacques-Cartier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

ET QUE Clive Kiley, Maire et Hugo Lépine, Directeur général soient autorisés à signer ledit protocole d'entente à intervenir avec la CBJC pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Mario Lemire propose la levée de la séance ordinaire à 21h06.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général